

ASSEMBLÉE NATIONALE30 janvier 2026

RÉAFFIRMER L'AMBITION CLIMATIQUE DE LA FRANCE AU NIVEAU EUROPÉEN - (N° 2143)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 4

AMENDEMENT

présenté par
Mme Laernoës

ARTICLE UNIQUE

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« – à peser de tout son poids au niveau européen et à l'international pour une sortie effective des énergies fossiles, notamment lors de la première conférence internationale sur la sortie des combustibles fossiles à Santa Marta en Colombie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que l'urgence climatique impose d'accélérer la sortie des énergies fossiles, les résultats de la COP30 ont été largement jugés insuffisants, notamment en raison de l'absence de toute mention explicite de cet objectif pourtant central. Cette situation contraste avec les engagements affichés par la France lors de la COP28, au cours de laquelle le Président de la République rappelait que la sortie des énergies fossiles constituait « la priorité des priorités » pour les pays les plus avancés.

Dans ce contexte, l'initiative de la Colombie d'organiser les 28 et 29 avril 2026, en amont des prochaines négociations climatiques, une première conférence internationale dédiée à la sortie des combustibles fossiles constitue une opportunité politique majeure pour faire progresser cet agenda au niveau international. Le silence opposé par la France à la proposition de coprésidence de cet événement interroge sur la constance et la lisibilité de sa position.

Le présent amendement vise donc à inviter le Gouvernement à s'engager pleinement, au niveau européen comme à l'international, afin de défendre une position ambitieuse et cohérente en faveur d'une sortie effective des énergies fossiles, notamment lors de la conférence de Santa Marta, et à œuvrer à l'émergence d'une position européenne commune en la matière.